

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Mandat pour
la conclusion
du transfert
des baux de
la SAIEM à la
SA HLM
LOZERE
HABITATIONS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de Décembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 4
▪ absents : 1

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
3 décembre 2020

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Laurent SUAU), Madame Ghali^a THAMI (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

17 DEC. 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Régine BOURGADE expose :

Le Parlement a adopté le 23 novembre 2018 la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan. Cette loi a fixé dans son volet de modernisation du secteur du logement social le principe selon lequel, au 1^{er} janvier 2021, tout organisme de logement social doit a minima gérer 12 000 logements. A défaut de quoi, cet organisme est contraint de rejoindre un groupe d'organismes qui gère, en consolidé, un volume égal ou supérieur au seuil précité.

La loi laisse cependant la possibilité du maintien d'un unique opérateur sur le département.

L'opérateur identifié sur le territoire de la Lozère, s'avère être la SA HLM Lozère Habitations.

La SAIEM est actuellement gestionnaire d'un parc locatif social d'environ 550 logements.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Dans le cadre d'une discussion entamée depuis deux ans, la collectivité a permis l'émergence d'un accord de principe aux fins de valorisation du transfert des baux entre la SAIEM et la SA HLM afin de respecter le calendrier imposé (31 décembre 2020 au plus tard).

Cet accord emporte transfert des baux pour une durée à courir de 35 ans et un montant de 21.25 millions d'euros, hors Résidence Piencourt, traitée à part.

Il emporte également, dans le volume financier précité, une valorisation de la Résidence Saint Jean, pleine propriété de la Ville de Mende, à hauteur de 4.2 millions d'euros.

Ce transfert pourra prendre la forme d'un rachat ou une transmission de parts entre la SAIEM et la SA HLM.

A l'issue des négociations, le projet d'accord fera l'objet d'une validation formelle et définitive lors d'un conseil municipal ultérieur.

Il est proposé :

- **De SE PRONONCER** en faveur d'un tel projet d'accord
- **De DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour finaliser cet accord de principe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces préalables à la conclusion de cet accord.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 5 abstentions (Madame Marise DA SILVA ne prenant pas part au vote), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

Publié le 21 DEC 2020
Le Maire,

